

PROOF

PHYSICAL RISK OBSERVER ON FINANCE

Observatoire des risques physiques
du dérèglement climatique
pour la Finance

Septembre 2024

Rapport sur l'assurance dommages en France en 2023

1. Avant-propos

The Shift Project et les Shifters lancent en septembre 2024 l'Observatoire des risques physiques du dérèglement climatique pour la finance (PROOF), qui présentera chaque année à partir de 2024 un état des lieux des impacts physiques (les catastrophes dites « naturelles ») du dérèglement climatique pour l'industrie financière : l'assurance des dommages aux biens d'une part ; et les banques d'autre part.¹

Par sa relative concentration, le secteur financier en France se prête bien à un tel observatoire, qui peut se focaliser sur un panel représentatif – et peu évolutif sur la durée - constitué de quelques établissements pour chacun des secteurs étudiés : assurance dommages ; et banques. Ces établissements financiers sont tenus par la réglementation européenne de détailler chaque année dans un rapport public - qualitativement et quantitativement - leurs expositions aux risques climatiques dits « risques physiques » (inondations ; tempêtes ; grêle etc ...).

Ces risques ne vont cesser de croître et les acteurs de l'industrie financière vont être mis sous tension. L'ambition de l'Observatoire PROOF est d'analyser cette croissance des risques climatiques, d'accompagner la prise de conscience par les professionnels de la finance, et d'aider décideurs politiques, journalistes, responsables économiques, régulateurs et superviseurs de l'industrie financière à mieux anticiper et adapter notre société à des phénomènes qui toucheront des dizaines de millions de français, des centaines de millions d'européens.

Michel LEPETIT

Vice-Président de THE SHIFT PROJECT

Septembre 2024

¹ L'Observatoire PROOF a vocation à rejoindre le site de The Shift Project. Des contraintes de calendrier interne ; la richesse de l'actualité mondiale sur les impacts du dérèglement climatique qui entraînent en France et dans de très nombreux pays des réformes financières sur ce sujet ; et les débats actuels qui accompagnent l'impérative adaptation de nos sociétés - dont la finance- nous incitent à publier ce premier rapport dès à présent sur le site des Shifters.

Table des matières

AVANT PROPOS	1
INTRODUCTION	3
MOTIVATIONS ET OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE	6
PREMIER RAPPORT : L'ASSURANCE DOMMAGES EN FRANCE EN 2023	9
Le contexte (ré)assurantiel mondial et français en 2023	9
Marché français de l'assurance dommages	12
MÉTHODOLOGIE ET SOURCES : LE PANEL	13
Champs retenu	13
Panel des compagnies d'assurance dommages de l'Observatoire	14
Sources	17
ANALYSE DES RAPPORTS DE SOLVABILITÉ DES ASSUREURS (rapports RSSF 2021-2023)	17
RSSF 2023 : Commentaires narratifs des compagnies	17
Rapports de solvabilité RSSF (2021-2023) : ratios financiers	24
Coups de projecteur sur les narratifs et les ratios financiers	26
Coup de projecteur en Europe	28
CONCLUSION	29
LISTE DES ANNEXES	31

INTRODUCTION

THE SHIFT PROJECT et the SHIFTERS² créent PROOF, l'Observatoire des risques physiques du dérèglement climatique pour la finance (PROOF : Physical Risk Observer On Finance).

Ce nouvel observatoire du SHIFT PROJECT³ analyse les publications périodiques obligatoires d'informations de l'industrie financière sur ses **risques physiques dus au dérèglement climatique**. De telles informations à la fois quantitatives et qualitatives sont mises en ligne régulièrement par les institutions financières les plus concernées :

- 1 - les compagnies d'assurance des dommages sur les sinistres climatiques affectant les biens physiques (bâtiments, automobiles etc ...) qu'elles garantissent
- 2 - les banques sur leurs crédits à long-terme à l'économie.

Assurance des dommages aux biens et crédit immobilier apparaissent comme deux activités financières essentielles qui sont aujourd'hui, ou vont être demain, confrontées à la gravité croissante de ces risques physiques. Ces deux activités se rejoignent - via l'assurance multirisques habitation (MRH) & le crédit à l'habitat - sur l'un des principaux actifs financiers dans le monde : l'immobilier résidentiel. Cet actif, dont le prix n'a cessé de croître partout avec la baisse tendancielle des taux d'intérêt pendant quarante ans (1984-2024)⁴, devrait connaître à l'avenir des tensions dans certaines zones géographiques exposées au dérèglement climatique⁵. La seule question est : « quand ? »⁶.

² Merci notamment aux shifters du Groupe assurance : Damien Bourgeois; Alexandre Apfel et tous les autres. Et merci à Christophe Thollet pour son aide.

³ Le SHIFT PROJECT a développé entre 2017 et 2019 un [Observatoire de la transition énergétique et climatique de l'assurance vie en France](#) qui établissait chaque année un état des lieux de la prise en compte du risque climatique et de sa gestion par l'assurance vie française pour ses investissements. (risques de transition).

⁴ [The Economist - Why house prices are surging once again – June 2024](#)

⁵ [The Economist - Global warming is coming for your home– April 2024](#)
[The Economist - Homeowners face a \\$25trn bill from climate change - April 2024](#)
"Property, the world's biggest asset class, is also its most vulnerable"

⁶ Pour comprendre le paradoxe de la situation en Floride, la situation de l'industrie assurantielle locale et la résilience de son immobilier : [Sastry & als - When Insurers Exit: Climate Losses, Fragile Insurers, and Mortgage Markets Dec 2023](#)

Cet Observatoire participe à la mobilisation de THE SHIFT PROJECT sur les enjeux de l'adaptation de notre société au dérèglement climatique. Ces enjeux d'adaptation sont plus larges que ceux couverts par l'assurance : qu'on pense par exemple à la question vitale des ressources en eau⁷. La gravité des risques systémiques associés au dérèglement climatique qui se manifestent dorénavant – pour la finance, ce risque systémique est le dérèglement avéré depuis fin 2022 du système mondial de réassurance - confirment l'analyse fondamentale de THE SHIFT PROJECT sur le défi existentiel, longtemps sous-estimé, qu'est en train de devenir ce risque pour notre civilisation.⁸

Les impacts physiques du dérèglement climatique ont de graves conséquences pour de nombreux systèmes assurantiels nationaux – et notamment aux Etats-Unis. En juin 2024, les dirigeants du G7 admettent eux-mêmes la crise des marchés assurantiels⁹ :

« (...) Global financial markets – and particularly insurance markets – play a critical role in absorbing damages and losses from natural hazards. They provide a source of funding for recovery and reconstruction and contribute to diversify risks away from the real economy and local markets. However, due to increasing damages and losses from natural hazards, the capacity of private insurance markets to provide sufficient insurance coverage is being challenged. (...) »

L'Observatoire du SHIFT PROJECT traite principalement du système financier français, tant assurantiel que bancaire. Ce premier rapport de l'Observatoire à périodicité annuelle analyse les assureurs dommages en France en 2023, en se focalisant sur les dommages aux véhicules automobiles et aux biens immobiliers (logements des particuliers comme immobilier d'entreprise)¹⁰. Il sera suivi d'un second rapport sur les banques en France en 2023, focalisé sur le crédit immobilier¹¹, avec la même périodicité.

Ces analyses sont réalisées sur la base de rapports publiés par obligation réglementaire au printemps pour l'exercice de l'année précédente par les établissements financiers dans l'UE. Ces publications annuelles de l'Observatoire, seront éventuellement complétées de publications conjoncturelles sur l'actualité, en France mais aussi à l'international.

⁷ [Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique \(TRACC\) – Décembre 2023](#)

⁸ [Lepetit M. \(2024\) – Changing Climate 1983 – “E pur, si muore” – mai 2024](#)
[Annexes : Changing Climate 1983](#)

⁹ [G7 – High-Level Framework for Public-Private Insurance Programmes against Natural Hazards– June 2024](#)

¹⁰ Pour l'automobile, la part des particuliers est de 78%. Pour les autres dommages aux biens, essentiellement de l'immobilier, la part est de 58%. (Source FA sur les chiffres 2022 : MRH : 12,9 Mds€ et Dommages aux biens professionnels, agricoles et entreprises : 9,2 Mds€)

¹¹ Publications semestrielles des rapports CRR – Article 449a des grandes banques françaises, mis en ligne depuis l'exercice 2023. L'Observatoire analysera le crédit immobilier résidentiel et commercial

Tous les pays développés étant confrontés simultanément à la montée des risques climatiques, et à la dégradation depuis 2022 du système réassurantiel mondial, l'actualité des travaux sur le risque climatique physique pour la finance est aujourd'hui très riche, car on constate partout dans l'OCDE des projets de réforme des systèmes assurantiels locaux.

N.B. Focalisé sur les risques climatiques dits « physiques », l'Observatoire n'a pas vocation à traiter les enjeux de plus en plus controversés des risques dits « de transition », risques liés aux trajectoires de décarbonation des acteurs économiques et sociaux¹². Notamment il ne traite pas les politiques de gestion des actifs des bilans des compagnies d'assurance ; ni des prêts aux entreprises – hors immobilier- du système bancaire.

¹² [Lepetit M. & als \(2024\) - Shall we ? / Might we ? / Will we ? / Can we ? / Would we ? / May we ? / Could we ? - ... get +3°C in 2100 ? – Comments on EIOPA December 2023 consultation paper - March 2024](#)

2. MOTIVATIONS ET OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE

Le dérèglement climatique se manifeste dorénavant par la multiplication des phénomènes extrêmes qui meurtrissent nos sociétés. La finance, dans sa mission essentielle d'évaluation des risques, est directement concernée. Elle est de fait une fenêtre d'observation des impacts du dérèglement sur de nombreuses composantes du monde physique socio-économique : bâtiments ; infrastructures ; récoltes ; santé ... Le système assurantiel, global, tant à l'échelle internationale que locale, est confronté statistiquement à la multiplication de ces symptômes.

Ce risque, dit risque climatique « physique », n'est pas conditionné par des choix politiques ou sociaux comme le risque dit « de transition ». En simplifiant à peine, on peut prévoir que le risque physique s'imposera comme un sujet majeur dans les vingt ans à venir, indépendamment des trajectoires de décarbonation planétaire. Ces trajectoires n'auront en effet un impact significatif sur ce risque croissant - positif ou négatif - qu'à partir du milieu du siècle. Ce risque est donc sans rapport avec les questions d'éthique, de communication (risque « réputationnel ») ou de politique (investissement vert ou encore « ESG »).

Mais c'est un risque qui, après avoir été longtemps ignoré, est aujourd'hui devenu une évidence.¹³

La réassurance est l'assurance des assureurs, qui permet une mutualisation (un transfert) des risques à l'échelle planétaire. Une crise grave de la réassurance mondiale s'est produite fin 2022. Alors, les prix de la réassurance pour l'année 2023 ont très fortement augmenté ; et certains risques n'ont plus été couverts par les réassureurs, empêchant dorénavant leur mutualisation¹⁴. Certains espèrent encore que ce dysfonctionnement du marché ne sera que transitoire, comme d'autres crises de la réassurance par le passé, qualifiées de « cycliques ». Pourtant, la situation mondiale ne s'est améliorée en rien fin 2023. Des spécialistes et experts du marché assurantiel reconnaissent dorénavant le caractère pérenne de la crise.

¹³ [Carney M. – Breaking the Tragedy of the Horizon : climate change and financial stability – September 2015](#)
“(…) While the insurance industry is well placed to adapt to a changing climate in the short-term, their response could pose wider issues for society, including whether to nationalise risk (…)”

¹⁴ [Lepetit \(2024 c\) - Crise structurelle du secteur de la réassurance face au changement climatique ? dans « Assurance & post-croissance » \(p 33-35\) - Juin 2024](#)

La crise réassurantielle de 2022 a mis en état d’alerte tous les acteurs de l’assurance dommages dans le monde. Partout les superviseurs se sont mobilisés, notamment en Europe et en France, pour tenter d’améliorer le suivi de risques climatiques qui vont inéluctablement se manifester. Les rapports et les études académiques se multiplient partout sur ces évolutions souvent dramatiques, qui ébranlent les systèmes assurantiels.¹⁵

L’objectif de l’Observatoire du SHIFT PROJECT est d’abord de suivre cette progression et diffusion du risque climatique via les rapports des établissements financiers. Par ces publications documentées, le SHIFT PROJECT espère participer à la prise de conscience de la gravité de la situation – sans verser dans le catastrophisme- pour l’industrie financière, pour ses superviseurs, pour ses régulateurs politiques (dont les pouvoirs législatifs et exécutifs), pour les médias et pour notre société.

A terme, la gravité de ce risque se manifesterait inéluctablement sur une classe d’actifs essentielle à nos sociétés, l’immobilier résidentiel¹⁶, à travers et selon les géographies :

- l’inassurabilité de l’immobilier pour les propriétaires ou les locataires¹⁷
- l’inaccessibilité au crédit immobilier pour les accédants à la propriété
- la dévalorisation de l’immobilier pour les propriétaires

Ces enjeux sont politiquement majeurs, et très sensibles. Pour des centaines de millions de foyers dans le monde, l’acquisition d’un bien immobilier est l’opération patrimoniale la plus importante de leur vie.

Le risque physique dû au dérèglement climatique apparaît encore mal suivi à l’échelle européenne par les superviseurs de la finance. Ses actuels tableaux de bord des risques systémiques témoignent de son impréparation à la crise de 2022 (Voir Annexe I : EIOPA : Tableau de bord des risques systémiques). En Europe, comme on le verra plus loin, les chiffres collectés par le superviseur de l’assurance EIOPA ne permettent pas une analyse fine des risques et des expositions (notamment par types de client ; ou sur la qualité de la réassurance ; voire selon les géographies ...).

¹⁵ En France en 2024 : [Langrenay & als - Adapter le système assurantiel français face à l’évolution des risques climatiques – Avril 2024](#)
[Chrétien A. & Dages J.-Y. - L’assurabilité des biens des collectivités locales et de leur groupement : état des lieux et perspectives](#)

¹⁶ [The Economist - Global warming is coming for your home– April 2024](#)

¹⁷ Et aussi l’inassurabilité des biens professionnels

Pour le secteur bancaire, inexistantes avant 2022, les rapports sur ces risques physiques devraient s'améliorer sensiblement. Dans leur état actuel très imparfait, ils constituent une première base d'analyse précieuse pour comprendre la situation présente et ses inéluctables développements. Ils constitueront donc la matière d'un second rapport de l'Observatoire.

L'Observatoire devrait intéresser des médias qui vont être de plus en plus mobilisés par l'adaptation au dérèglement climatique et la question sociétale de l'assurabilité, enjeu politique qui touche déjà en France des centaines de milliers de foyers ; et potentiellement, avec le Retrait gonflement des argiles (RGA) des millions de français.

3. PREMIER RAPPORT : L'ASSURANCE DOMMAGES EN FRANCE EN 2023

Premier secteur d'évidence frappé par la montée du risque physique et la crise de la réassurance privée fin 2022, l'industrie de l'assurance des dommages en France est l'objet de ce premier volet de l'Observatoire¹⁸. Il s'appuie sur les rapports de solvabilité RSSF (Rapport sur la solvabilité et la situation financière) publiés obligatoirement chaque année par tous les assureurs de l'UE. On rappelle en Annexe II le cadre réglementaire (« Solvabilité 2 ») de ces publications, avec quelques extraits de ce règlement qui concernent notre sujet. Rien, dans ce cadre réglementaire européen conçu et voté dans les années 2000, ne mentionne explicitement la question du dérèglement climatique.

Ces rapports RSSF comprennent généralement une cinquantaine de pages, auxquelles sont annexées une vingtaine de pages de tableaux normés, les QRT (Quantitative Reporting Template). L'analyse de l'Observatoire porte sur une sélection de quelques indicateurs quantitatifs de ces publications normées dont on peut tirer des ratios financiers usuels pour l'assurance (comme le « ratio combiné » ; le ratio sinistres à primes (S/P) ; la part de la réassurance- voir en Annexe III (RSSF : Méthodologie) leur définition) ; ainsi que sur une sélection d'extraits des narratifs des rapports.

Le contexte (ré)assurantiel mondial et français en 2023

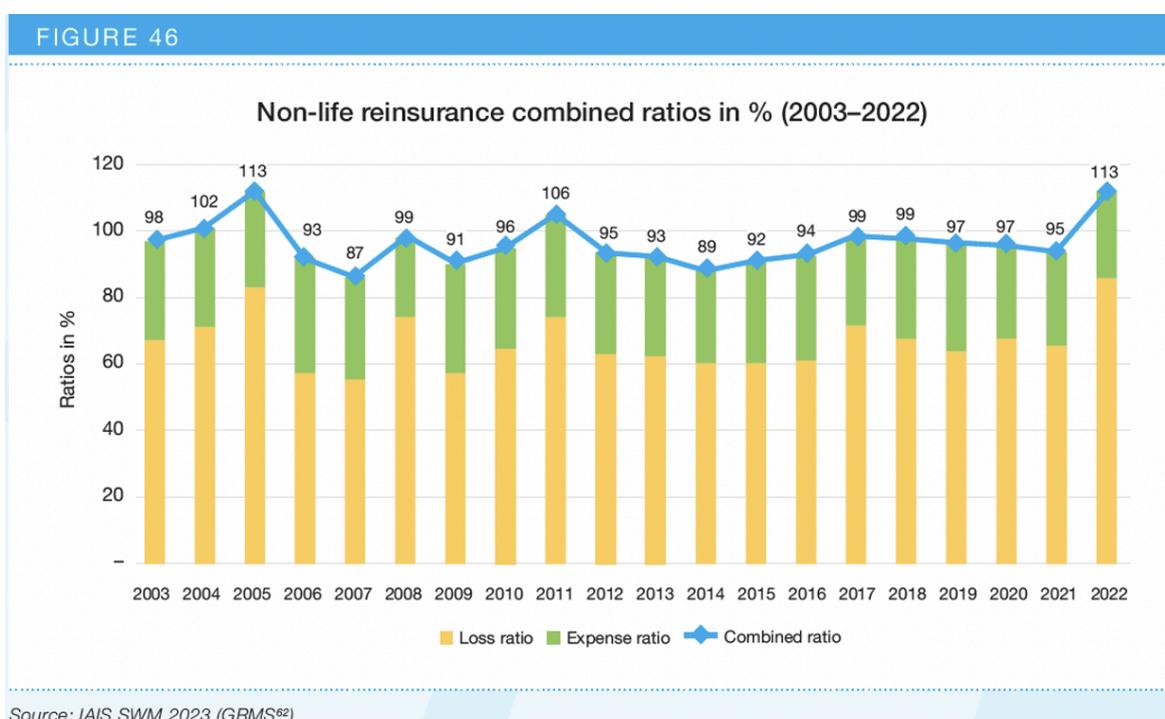
La gravité de la situation assurantielle mondiale depuis 2022 est un fait largement reconnu dorénavant. A la crise de l'accès à la réassurance pour les assureurs dommages fin 2022 a succédé un renouvellement des contrats de réassurance aussi difficile fin 2023. Et tout laisse penser que la situation ne devrait guère s'améliorer fin 2024. L'espoir d'un retour à la « normale » semble donc s'évanouir.

¹⁸ Ce rapport n'étudie pas les sociétés de cautionnement (assurance) ou les spécialistes de la garantie immobilière (sociétés de financement), qui seront étudiées dans le rapport de l'Observatoire sur le crédit immobilier

Prélude à cette crise, la situation financièrement très dégradée du secteur de la réassurance en 2022 est visible dans les performances – notamment le ratio combiné- recensés globalement par l’IAIS (l’Association internationale des superviseurs de l’assurance) pour l’exercice 2022 ¹⁹:

“(…) 6.7 REINSURANCE PROFITABILITY

Figure 46 shows developments in the average combined ratios of the global non-life reinsurance market covered by the SWM [IAIS Report]. After a slight decrease in combined ratios between 2018 and 2021, there was a material increase of 18 percentage points in 2022. This is the highest combined ratio reported since 2005. The increase in combined ratio was observed across all regions and was driven by increasing insured losses from NatCat events. Economic insured losses from natural disasters amounted to \$125 billion in 2022, which is the fourth-worst result recorded in the last 18 years. (…)”



Ce ratio combiné a atteint en 2022 sa valeur la plus élevée depuis 2005 (Katrina). Les réassureurs ont donc pris - unanimement- des mesures radicales fin 2022 pour rétablir leur profitabilité. Certains ont pu penser alors que, comme après 2005, les capitaux allaient affluer vers le marché de la réassurance redevenu rentable en 2023, notamment via les véhicules alternatifs (ILS ; obligations catastrophes ...). Malgré les excellentes performances financières des réassureurs en 2023, cela n’a pas été le cas.

¹⁹ IAIS - GIMAR 2023 – december 2023 Voir : 6. Global Reinsurance market (p 60)

“(…) Finally, section 6 focuses on the global reinsurance market. Gross reinsurance premiums reported in the GME continued the growth trajectory of recent years, increasing by almost 10% in 2022. This is a materially different trend to the one reported for the global insurance market (covering both primary and reinsurance markets), which saw a slight decrease of 0.3% in GWP in 2022. Net reinsurance premiums increased by 12% in 2022. Significant increases in insured losses caused by NatCat events created pressure on reinsurers’ profitability, which deteriorated materially in 2022, notably in the Americas and Europe regions. (…)”

Cette très forte amélioration des rentabilités du secteur en 2023 semble pouvoir se poursuivre en 2024, comme l'agence de notation spécialisée AM Best le constate²⁰ :

“(…) Since primary carriers are being forced to increase retention levels in a highly active claims environment, reinsurance demand remains strong. Despite the attractive returns experienced in recent periods, we do not foresee any significant new entrants to the market. Well-respected management teams have been unable to raise capital to set up the new start-ups that we would have seen in prior hard market cycles. This lack of disruption by new entrants enables the preservation of discipline by seasoned players still recouping losses from previous years. (…)”

On peut trouver plusieurs justifications à cette « discipline de marché » retrouvée, qui semble durable²¹. Comme l'expliquent fin 2023 des représentants de la SCOR, grand acteur français de la réassurance²² :

“(…) La réassurance a absorbé certains chocs liés à une grande sinistralité comme en 2005, 2011 ou encore en 2017, montrant ainsi sa résilience. Depuis 2018, nous observons cependant que la sinistralité mondiale liée aux événements climatiques ne « repasse » plus en dessous d'un certain seuil (environ 80 milliards USD). Ceci a constitué un changement drastique de la réassurance des renouvellements de 2023 avec une hausse tarifaire, un relèvement des rétentions et une définition plus stricte des conditions. On parle de cycle du marché, mais il est possible que cet état perdure si cette sinistralité liée aux événements climatiques persiste, impliquant ainsi des adaptations encore plus profondes. (…)”²³

Le directeur général de Groupama a été très explicite sur cette crise réassurantielle, lors d'une conférence de présentation des résultats de l'exercice 2023²⁴ :

«(…) le retrait des réassureurs a provoqué une charge nette sur nos comptes plus importante encore en 2023 qu'en 2022. (….) Pour cette raison, la tendance haussière du poids du climatique se confirme et s'amplifie. (….) »

Une grande agence de notation financière comme Moodys²⁵ conclut également au caractère systémique de cette crise pour les acteurs de l'assurance dommages en Europe.

²⁰ [AM BEST - Market Segment Outlook: Global Reinsurance – June 2024](#)

²¹ [Lepetit \(2024 c\) - Crise structurelle du secteur de la réassurance face au changement climatique ? dans « Assurance & post-croissance » \(p 33-35\) - Juin 2024](#)

²² Bovy H. & Fandeur M.-L. - Réassurer le risque climatique : le point de vue du réassureur– Revue Risques – Décembre 2023

²³ Rétention : conservation d'un risque chez un assureur, qui n'est pas transféré à un réassureur.

²⁴ [« Groupama : de solides résultats 2023, portés par l'international » – L'Argus de l'assurance – Avril 2024](#)

²⁵ [Moodys - Insurance – Europe: P&C insurers' increased vulnerability to weather events is structural, not cyclical – June 2024](#)

Enfin, après avoir trop longtemps sous-estimé la gravité de la crise et espéré un retour à la situation passée, le superviseur européen EIOPA exprime aujourd’hui ses craintes pour le marché assurantiel²⁶ :

“(...) As natural catastrophes become more global and systemic, insurers’ capacity to diversify risks becomes compromised. In particular, reinsurance costs and reinsurance capacity may be adversely affected, reducing the insurability of private losses. This could also amplify social risks. Ultimately, higher insurance costs and reduced risk diversification capacity could result in a large increase in uninsured losses, also known as the protection gap. (...)”

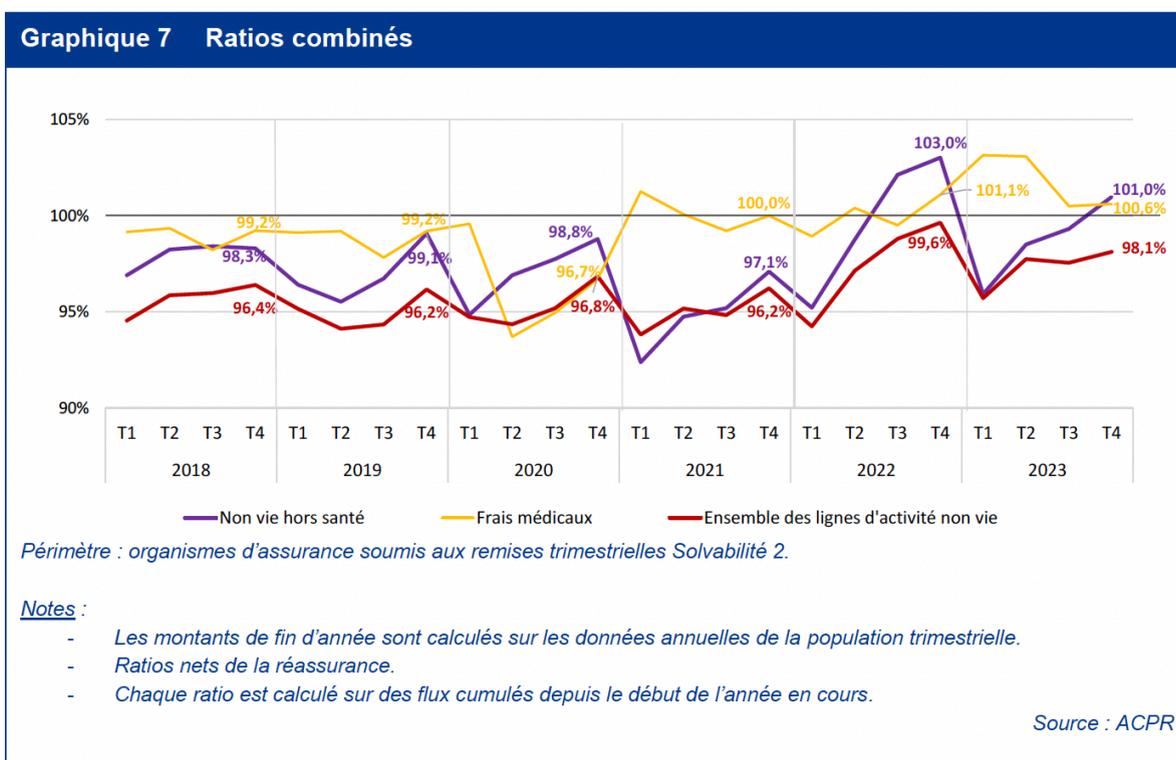
²⁶ [ESRB advice to EIOPA on the prudential treatment of environmental and social risks – April 2024](#)

Marché français de l'assurance dommages

Le superviseur du marché français de l'assurance (ACPR) publie régulièrement des études qui donnent une vision globale de la situation des assureurs (vie ; non vie et santé). Grâce aux rapports de solvabilité plus détaillés (notamment sur les catastrophes naturelles) transmis chaque trimestre par les assureurs, l'ACPR apporte dans sa dernière publication de juillet 2024²⁷ un intéressant éclairage complémentaire à l'Observatoire du SHIFT :

« (...) L'activité d'assurance non vie progresse significativement en 2023.

Le ratio combiné de l'ensemble des lignes d'activité non vie s'établit à 98,1 % fin 2023, alors qu'il était de 99,6 % fin 2022 (cf. Graphique 7). Cette amélioration, que l'on observe également sur le ratio combiné non vie hors santé, (101 % fin 2023 contre 103 % fin 2022) est notamment portée par l'assurance automobile. En effet, cette ligne d'activité a un poids significatif dans l'assurance non vie, or elle a vu le montant de ses primes augmenter contrairement à celui de ses sinistres entre 2022 et 2023.(...) »

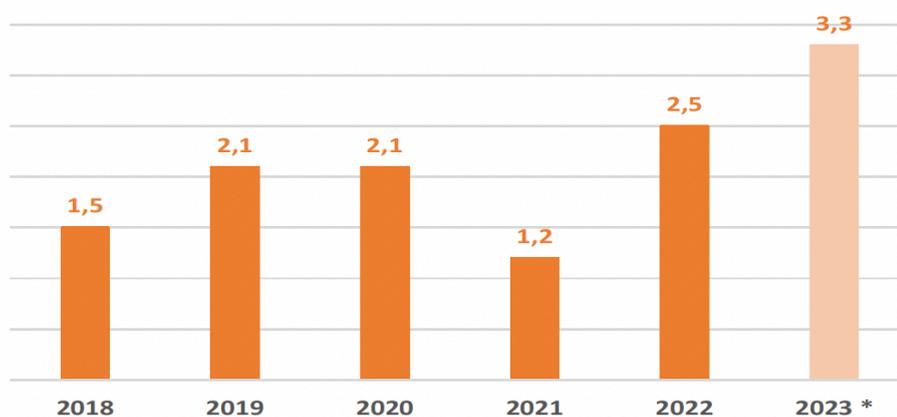


²⁷ ACPR - Analyses et synthèses - La situation des assureurs soumis à Solvabilité II en France fin 2023 – Juillet 2024

« (...) Le coût des sinistres d'incendies et autres dommages aux biens est en nette progression depuis début 2018, porté par l'inflation et par la répétition de catastrophes naturelles.

Le coût des sinistres d'incendies et autres dommages aux biens est passé de 10,7 milliards d'euros en 2018 à 16,9 milliards d'euros en 2023, soit une augmentation de 58 % en 5 ans (...). Mais surtout, les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et coûteuses ces dernières années. Les sinistres liés aux catastrophes naturelles ont plus que doublés depuis 2018, atteignant 3,3 milliards d'euros en 2023 (cf. Graphique 10), pire année observée depuis 1999. (...) »

Graphique 10 Charge de sinistres de la catégorie comptable catastrophes naturelles, en milliards d'euros



* Chiffre de 2023 provisoire.

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises annuelles Solvabilité 2.

Note : les montants sont calculés sur les États Nationaux Spécifiques remis annuellement à l'ACPR.

Source : ACPR

4. MÉTHODOLOGIE ET SOURCES : LE PANEL

Tous les assureurs doivent publier chaque année au deuxième trimestre de l'année N un rapport RSSF sur l'exercice N-1, dont le contenu est largement normé. On utilise ici les rapports RSSF pour les années 2023, 2022 et 2021 (l'année 2020 étant perturbée par la crise de la COVID ; notamment pour l'assurance automobile). Voir en Annexe IV une analyse sur série plus longue 2016-2023. Lorsqu'il s'agit d'un groupe d'assurance, on se focalise sur la filiale qui porte l'activité d'assurance dommages en France. Les états de données quantitatives normées (QRT) sont produits en annexe du RSSF, parfois publiés séparément.

On s'intéresse à un panel des plus grands acteurs du marché français, la forte concentration du secteur permettant de limiter l'analyse à une douzaine d'acteurs (Voir en Annexe V les sources pour ce panel). Ce premier rapport de l'Observatoire est en français.

Champs retenus

On s'intéresse ici aux risques sur l'immobilier (particuliers et professionnels). L'assurance multirisques habitation (MRH), détenue par 98% des foyers français. On étudie également l'assurance automobile, très touchée en 2022 par les événements climatiques de type grêle en France.

Les RSSF ne distinguent malheureusement pas les marchés des particuliers, professionnels et de personnes morales. Ils ne distinguent pas non plus les types de sinistres climatiques (tempête ; grêle ; inondations etc ...). On se focalisera sur deux types de « lignes d'activité » du rapport²⁸ :

« Autre assurance des véhicules à moteur » et « Assurance incendie et autres dommages aux biens ». La première ligne d'activité inclut les dommages aux véhicules automobiles (des particuliers mais pas seulement) ; la seconde inclut les dommages à l'immobilier (habitations mais aussi immobilier d'entreprises).

²⁸ RSSF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

La surprime « CATNAT » sur les contrats d'assurance en France est de 12% pour l'habitation, et seulement de 6% pour l'automobile, témoignant de l'impact sur ces biens²⁹.

Dans chaque ligne d'activité ainsi sélectionnée, manque le détail entre les marchés de particulier et d'entreprise ; manque le détail des contrats qui recouvrent plusieurs risques³⁰.

Panel des compagnies d'assurance dommages de l'Observatoire

On étudie le panel d'assureurs ci-dessous. Le tableau indique les marques connues par le grand public ; ainsi que les parts de marché (en nombre) en assurance MRH, résultat d'une enquête sur base déclarative publiée chaque année par la revue ARGUS Assurance, quasi exhaustive³¹.

<i>Groupe financier</i>	<i>Principales marques</i>	<i>Nombre de contrats MRH (en millions)</i>	<i>Part de marché (en nombre)</i>	<i>RSSF analysé</i>
Covea	GMF, MMA, MAAF	7,9	18%	Covea
Aema	MACIF, Abeille (ex Aviva)	5,2	12%	Aema
Crédit agricole		4,9	11%	Pacifica
AXA		3,8	9%	AXA France IARD
MAIF		3,7	9%	MAIF
Groupama		3,6	8%	Groupe Groupama
CM - CIC	Crédit mutuel	2,9	7%	Assurances du Crédit Mutuel IARD
BPCE	Caisse d'épargne, Banques populaires	2,6	6%	BPCE Assurances IARD
Allianz		2,3	5%	Allianz IARD
Matmut		2,3	5%	Matmut SAM
Generali		1,4	3%	Generali IARD
CNP	La banque postale	0,8	1%	CNP Assurances IARD
Arkea	Crédit mutuel Arkea	0,4	1%	Suravenir
TOTAL (enquête ARGUS)		43,7	100%	

²⁹ Voir par exemple [France Assureurs – Données clé 2022 – Septembre 2023](#) ; page 31 : Dommages aux grêles 2022. Habitations 2,4 Md€ (47%) ; Automobile 1,6 Md€ (32%) ; Biens professionnels 0,7 Md€ (13) ; Biens agricoles 0,4 Md€ (8%).

³⁰ Exemple de répartition des contrats d'assurance entre les différentes lignes d'activité : [CNP Assurance IARD - rapport RSSF 2023](#) page 11.

³¹ [Argus de l'assurance – Assurance auto et habitation, le classement 2024 – Mai 2024](#)

Les parts de marché sont peu différentes en volumes d'affaires. Le chiffre de 43,7 millions de contrats MRH montre le très fort équipement des français en assurance habitation, son taux de détention étant estimé à plus de 95% dans notre pays, en métropole³².

On a retenu Arkea dans le panel pour pouvoir regrouper les deux Crédits mutuels dans l'analyse qu'on fera dans un autre rapport du marché du crédit immobilier. De même, on a retenu La banque postale, dont l'assureur est CNP Assurances IARD. Si les chiffres de cette compagnie ne sont pas plus importants que ceux des assureurs de BNP Paribas ou de Société générale, qu'on n'a pas retenus dans le panel³³, il s'agit d'un acteur parapublic au fort potentiel.

On peut distinguer les trois grandes catégories d'acteurs de l'assurance dommage en France, avec, en part de marché sur la MRH :

Les grands assureurs internationaux (Axa ; Allianz ; Generali) :	17%
Les mutuelles (Covea ; Aema ; Groupama ; Matmut):	52%
Les bancassureurs (Crédit Agricole ; Crédit mutuel ; BPCE ; La banque postale) :	27%

Notre panel correspond à environ 93% du marché français de la MRH.³⁴

Sources :

On utilise essentiellement les rapports annuels RSSF des compagnies d'assurance dommages (Voir en Annexe V les liens vers les sources de RSSF du panel de l'Observatoire) du tableau ci-dessus (« RSSF analysé »). Pour les narratifs, on a pu parfois utiliser d'autres rapports d'activité publiés, soit un RSSF au niveau du groupe d'assurance lorsque la société fait partie d'un groupe, soit un rapport annuel, ou encore une communication à l'occasion de la publication des résultats annuels 2023. Systématiquement, on a recherché des commentaires sur le marché assurantiel français et mondial.

Ce premier rapport ne retient pas d'éléments financiers sur la rentabilité de chaque compagnie in globo, parce que la présence ou l'absence d'autres lignes d'activité, moins directement soumises aux risques climatiques, fausseraient les comparaisons.

³² [Lavarde Ch. – Sénat : Rapport d'information sur le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles – Mai 2024 ; page 41](#)

³³ [16] BNP Paribas et Société générale sont deux bancassureurs, avec 2% et 1% (resp.) de part de marché de l'enquête ARGUS 2023.

³⁴ Chiffres 2022

Pour les données quantitatives, on analyse les rapports des années 2023, 2022 et 2021 qui mettent en évidence la séquence suivante :

2021 : marché « normal » ;

2022 : marché français très affecté par les événements climatiques (notamment grêle et sécheresse) : les compagnies françaises sont protégées par la réassurance publique (CCR : régime Catnat) et privée ;

2023 : marché un peu plus clément pour la sinistralité climatique ; mais moindre présence de la réassurance privée

En Annexe IV, une approche sur une plus longue période (2017-2023) permet d'avoir une vision « normale » sur plusieurs années des ratios ; et de mesurer l'impact d'un événement extrême comme l'Ouragan Irma en 2017.

5. ANALYSE DES RAPPORTS DE SOLVABILITÉ DES ASSUREURS (rapports RSSF 2021-2023)

On reprend ici pour l'essentiel les narratifs communiqués par les compagnies d'assurance dans leurs rapports RSSF de l'exercice 2023.

Quelques éléments pour faciliter la compréhension :

La « non-vie » signifie essentiellement « dommages ».
TGN : Tempête, grêle, neige. Risques non couverts par l'assureur public CCR dans le régime Catnat.

RSSF 2023 : Commentaires narratifs des compagnies

COVEA (GMF, MMA, MAAF) (mutualiste):

« (...) En assurance non-vie, après une année 2022 marquée par des événements climatiques d'une ampleur exceptionnelle, la sinistralité liée aux événements naturels reste élevée en 2023 avec notamment les tempêtes et inondations survenues au dernier trimestre. Le coût net des événements naturels est en hausse compte tenu d'une moindre atténuation par les cessions en réassurance et par les reprises de provisions d'égalisation. (...) »

Le RSSF 2023 de COVEA évoque Partner Re, réassureur acquis en 2022 par ce groupe financier mutualiste. L'extrait du rapport annuel 2023 de COVEA³⁵, commente le marché de la réassurance en 2023 :

³⁵ [Rapport annuel COVEA 2023](#)

« (...) 4.1.3. Marchés de la réassurance

L'année 2023 a été une année marquée à nouveau par une sinistralité catastrophique importante, avec en outre des records historiques de température atteints dans plusieurs pays. Les événements naturels ont causé des pertes économiques supérieures aux moyennes historiques s'élevant à 380 milliards de dollars. Les pertes assurées sont estimées à 118 milliards de dollars. Si 2023 a été une année supérieure à la moyenne en termes de formation d'ouragans, ce sont les sinistres de fréquence qui ont le plus pesé, notamment les orages convectifs, aux États-Unis et en Europe.

Le marché de la réassurance a poursuivi en 2023 son retournement significatif. En effet, la réassurance mondiale a connu une phase de détérioration de ses résultats entamée en 2017 malgré une croissance du chiffre d'affaires, conduisant à un ratio combiné de 102,6 % en non-vie sur la période 2017-2021. Durant cette période, le faible rendement des capitaux propres a engendré une pression particulière sur la politique de rémunération des fonds propres et des actionnaires, et une attention renforcée de la part des agences de notation. Le marché a donc poursuivi son réajustement, entraînant des hausses de rétentions significatives pour les assureurs et des réajustements des prix des couvertures. Si globalement la capacité reste abondante, les marchés de la réassurance sont très attentifs au prix et aux conditions contractuelles des couvertures. ».

Par ailleurs, les RSSF des trois sociétés d'assurance dommage du groupe (GMF ; MMA ; MAAF) témoignent d'une dégradation forte de leur rentabilité et de leur ratio combiné (net de réassurance).

AEMA (MACIF, ABEILLE (ex-AVIVA)) (mutualiste):

« (...) UN ENVIRONNEMENT CLIMATIQUE PRÉOCCUPANT

Dans la continuité de 2022, l'année 2023 se classe au deuxième rang des années les plus chaudes sur le territoire français avec une sinistralité exceptionnelle. Les tempêtes Ciaran et Domingos, qui ont balayé à l'automne l'ouest et le nord de l'Hexagone, constituent les événements annuels les plus critiques suivis par la sécheresse et les inondations. En dépit d'une année moins sinistrée que la précédente, les répercussions du changement climatique affectent diversement les territoires français avec globalement une progression significative du nombre et de l'intensité de certains phénomènes naturels majeurs. Cela provoque inévitablement une modification du marché de la réassurance qui perturbe les équilibres de partage entre réassureurs et assureurs en défaveur de ces derniers, les contraignant ainsi à une plus forte exposition au risque.»

« (...) Le changement de paradigme en réassurance

La multiplication des risques et des événements d'ampleur exceptionnelle tend le marché de la réassurance et fait grimper les prix. Il devient plus compliqué et plus coûteux pour les assureurs de se protéger en raison de la hausse des coûts et de la fréquence des événements climatiques dans le monde.

Outre la forte augmentation des prix, les réassureurs, dans leur grande majorité, refusent les niveaux de couverture proposés jusqu'à présent, de sorte que la rétention des assureurs augmente de manière significative, pour un coût souvent supérieur. L'appétit des réassureurs est en berne, les apériteurs et coteurs se raréfient, les réassureurs baissent voire annulent leur participation à certains programmes jugés trop à risques ou avec des marges insuffisantes.

Au global, les budgets de réassurance ont progressé de 15 % pour la couverture des événements naturels, malgré un glissement vers des structures moins protectrices. En vision ajustée du risque,

l'augmentation avoisine les 40 % en moyenne.

Pour Macif SAM, ces changements se traduisent par un doublement de la priorité pour le traité en excédent de sinistres climatiques, et à une contraction inédite de la portée du traité Stop Loss Climatique & Catastrophes Naturelles. »

CREDIT AGRICOLE (bancassureur)

“(…) Le programme de réassurance a protégé le résultat de la dérive de la sinistralité 2022 (grêles et sécheresse). En revanche, le rehaussement en 2023 de la priorité sur le traité TGN a augmenté l'exposition nette aux événements climatiques, se traduisant notamment par un niveau plus bas de cessions au titre de la tempête Ciaran. (…)

« (…)

Pacifica a émis avec succès un Cat Bond de 160 millions d'euros sur le marché des Insurance-Linked-Securities (ILS), couvrant les risques Tempête et Grêle en France. Cette transaction s'inscrit pleinement dans la stratégie de réassurance de Pacifica face au risque de catastrophes naturelles. Elle permet de diversifier les sources de protection de Pacifica et prévoit une période de protection pluriannuelle allant de janvier 2024 à décembre 2027. »

AXA (assureur international)

Peu de commentaires sur nos sujets.

Le rôle de la holding AXA SA comme réassureur du groupe est évoqué, sans plus de détails.

MAIF (mutualiste)

« (…)

Les éléments susmentionnés continuent de peser sur le renouvellement des couvertures en réassurance sous la pression des investisseurs avec pour 2024 une poursuite des augmentations tarifaires mais d'un niveau moindre que pour 2023. On peut noter toutefois que le niveau de rétention climatique 2024 de MAIF est comparable à 2023 après une très forte hausse, visible dans le résultat comptable de l'exercice. Ces différents éléments de conjoncture font l'objet d'un suivi régulier. »

« (…)

Le chiffre d'affaires 2023 s'élève à 3 353 524 milliers d'euros, en progression de 5,3 % soit 169 346 milliers d'euros. L'évolution provient essentiellement : des mesures tarifaires 2023, principalement en VAM [Véhicule à moteur] Personnes Physiques (+ 2,0 %), VAM Associations, Collectivités et Entreprises (+ 3,0 %), RAQVAM [Risques autres que véhicule à moteur] Personnes Physiques (+ 4,5 %) et Multirisques Associations, Collectivités et Entreprises (+ 4,5 %). En effet, dans un contexte inflationniste et de sinistres climatiques nombreux et coûteux, MAIF a décidé, d'appliquer des mesures tarifaires sur la quasi-totalité des contrats, après deux années consécutives de gel des tarifs en automobile »

« (…)

Les cessions de sinistres catastrophes naturelles auprès des réassureurs évoluent défavorablement entre 2022 et 2023, en raison de la typologie de la sinistralité climatique de 2023 (sécheresse, tempêtes et grêles) et de l'évolution de la couverture. »

GROUPAMA (mutualiste)

« (…)

Sur les marchés de masse, l'activité en France est au 31 décembre 2023 principalement tirée par des effets tarifaires soutenus, dictés par un choix de préservation de la rentabilité dans le contexte d'inflation et de dérèglement climatique ayant pesé sur le développement net de ces activités. (…)

« (...) Cat bond aggregate

Le 19 juin 2023, Groupama a obtenu une protection de réassurance aggregate de 100 millions d'euros pour protéger ses expositions climatiques en France. Le groupe, premier groupe d'assurance en Europe à conclure un traité de réassurance adossé à un cat bond en 2023, poursuit ainsi la diversification de ses couvertures climatiques en France. (...) »

« (...) Le coût total de la sinistralité climatique courante pour Groupama s'élève à un montant de l'ordre de 1,3 milliard d'euros et de 967 millions d'euros au net des protections externes. (...) »

« (...) Une sinistralité climatique courante nette de réassurance qui pèse 7,3 points en 2023 de revenus d'assurance (contre 6,3 points en 2022) représentant une rétention nette de 198 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'an passé. Elle présente 3 caractéristiques :

- o Un coût brut de 1 321 millions d'euros des sinistres climatiques (d'un niveau moins élevé de 209 millions d'euros par rapport à 2022),
- o Une sinistralité qui marque significativement les filiales internationales en 2023 (189 millions d'euros contre 46 millions d'euros en 2022),
- o Une prise en charge moins forte par les protections de réassurance que l'an passé. »

Crédit mutuel-CIC (bancassureur)

« (...) Par ailleurs, après une année 2022 déjà exceptionnelle, 2023 a été marquée par plusieurs événements naturels d'ampleur (notamment la tempête Ciaran, les inondations dans le Nord de la France et la sécheresse) qui ont occasionné pour ACM IARD SA une charge de sinistres de 336 millions d'euros (462 millions d'euros en 2022). La charge nette de réassurance s'élève à 297 millions d'euros, un montant similaire à 2022 mais qui demeure très élevé. La société a également réévalué à la hausse la charge des événements de sécheresse des exercices antérieurs. (...) »

« (...) Les flux de réassurance s'élèvent à 25 millions d'euros en faveur des réassureurs, contre 102 millions d'euros en 2022 en faveur d'ACM IARD SA. Cette évolution tient aux montants très importants de sinistres cédés aux réassureurs en 2022, notamment liés à la sécheresse et aux grêles. (...) »

BPCE (Caisses d'épargne ; Banques populaires ; Crédit coopératif) (bancassureur)

« (...) L'année 2023 a été marquée par des événements climatiques exceptionnels (tempêtes Ciaran et Domingos et inondations dans le Nord-Pas-de-Calais) et une inflation toujours élevée, notamment sur les coûts de réparation en Automobile.

Ainsi, après une année 2022 impactée par les épisodes de grêle de mai / juin et par une sécheresse historique, l'année 2023 affiche une sinistralité aussi dégradée. Mais alors qu'en 2022 la réassurance avait largement atténué les effets de ces événements exceptionnels, son impact est beaucoup moins favorable en 2023 en raison d'un durcissement du marché de la réassurance.

(...) À fin 2023, le résultat technique de BPCE Assurances IARD ressort à -114 M€, en baisse sensible par rapport à 2022 en lien avec une sinistralité dégradée (inflation et événements climatiques) et des traités de réassurance qui ont joué beaucoup moins favorablement qu'en 2022.»

ALLIANZ (assureur international)

Le rapport est très pauvre en information sur le risque climatique physique. On apprend incidemment l'existence d'une direction du risque climatique. N.B. Le document n'est pas exploitable sous PDF.

MATMUT (mutualiste)

« (...) Les risques environnementaux ont un impact direct sur les organismes d'assurance et modifient ou amplifient des risques déjà identifiés : risques financiers liés à l'augmentation de la charge sinistre et à la réduction des couvertures de réassurance climatique, à la dépréciation de la valeur des actifs détenus auprès d'émetteurs considérés comme exerçant une activité polluante ou faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser voire interdire certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES), perte de chiffre d'affaires, risque de pénurie de matières premières, risque de crise sanitaire, risques juridiques et de réputation. (...) »

GENERALI (assureur international)

« (...) Evolution du profil de risque

Le profil de risque de l'Entreprise montre une hausse de l'exigence de capital entre 2022 et 2023 expliquée par une forte hausse du risque de marché portée notamment par le risque de baisse sur les marchés immobiliers et par une hausse du risque de souscription non-vie (portée essentiellement par le risque catastrophe). (...) »

CNP (La banque postale) (bancassureur)

Le rapport est d'une grande indigence sur le risque climatique physique.

ARKEA (Crédit mutuel) (bancassureur)

« (...) L'année 2023 a une nouvelle fois été marquée par une grande incertitude touchant notamment le secteur de l'assurance. Les interrogations sur l'augmentation de la fréquence et la gravité des événements climatiques (tempêtes, grêle, sécheresse, inondations) mais également l'inflation très importante sur les coûts de réparation ou sur les sinistres corporels sont autant de défis pour les compagnies d'assurances comme Suravenir Assurances pour la maîtrise de leurs résultats techniques. (...) »

Rapports de solvabilité RSSF (2021-2023) : ratios financiers

On qualifie par la suite les lignes d'activité « Autre assurance des véhicules » à « Auto » et « Assurance incendie et autres dommages aux biens » à « Immobilier ».

Sur notre panel qui représente le marché français, la prime « auto » progresse de 4,8% (à 13,9 Md€) et la prime « Immobilier » de +6,0% (à 18,7 Md€) en 2023. Après avoir progressé de +5,4% et +8,0% en 2022. Comme référence, l'inflation des prix à la consommation a été en France de +4,9% en 2023, et +5,2% en 2022.³⁶

On constate donc une inflation des coûts de l'assurance dommages, qui s'explique d'abord – mais pas seulement - par l'augmentation du coût des réparations des sinistres. On reviendra dans un prochain rapport de l'Observatoire sur cette inflation des coûts des primes d'assurance, qui est mondiale, mesurée par les agences statistiques nationales.

Signe de la dynamique du marché de la réassurance, la « part réassureur » (c'est-à-dire le montant des primes versées par les assureurs à leurs réassureurs pour se protéger) - pour l'« auto » a progressé de +23% (à 1,5 Md€) en 2023, après +76% en 2022. Pour l'« Immobilier », c'est +11,6% (à 3,8 Md€) en 2023, après +35,2% en 2022. Les assureurs dépensent beaucoup, et de plus en plus pour se réassurer.

La charge des sinistres (brut ; avant la protection procurée par la réassurance) a progressé de +2,3% (à 10,3 Md€) pour l'« auto » en 2023 ; et de +3,7% (à 14,7 Md€) pour l'« Immobilier ». Mais cette relative modération en 2023 fait suite à une progression de la charge des sinistres de +27,6% pour l'« auto » en 2022 ; et de +38,4% en « habitat », année calamiteuse pour la sinistralité climatique. La progression des sinistres est donc moins forte en 2023 qu'en 2022, tout en restant à un niveau élevé.

Face à cette charge de sinistres, la part des sinistres assumés par les réassureurs, qui avait progressé de +167,1% en 2022 pour l'« auto », a régressé de -33,4% (à 0,9 Md€) en 2023. De même, pour l'« Immobilier », après +138,9% en 2022, c'est un recul de -14,4% (à 3,4 Md€) en 2023. Les réassureurs ont réussi à être beaucoup plus sélectifs en 2023, et ont été bien moins affectés par les sinistres climatiques cette année-là.

Par grandes familles d'assureurs, on analyse les évolutions pour les trois ratios retenus (voir annexe III) :

- S/P (rapport entre Sinistres et Primes) pour la réassurance
- S/P assureur (net de réassurance pour les sinistres et pour les primes)
- Ratio combiné net : (Sinistres (net de réass.) + Frais généraux) / Primes (net de réass.)

³⁶ [INSEE - Comment suivre l'évolution des prix à la consommation ?](#)

Un ratio combiné supérieur à 100 signifie que cette activité est non rentable. L'assureur peut retrouver de la rentabilité grâce à son résultat sur les placements financiers.

		MARCHÉ (PANEL)		MUTUALISTES		INTERNATIONAUX		BANC-ASSUREURS	
		Auto	Immob	Auto	Immob	Auto	Immob	Auto	Immob
S/P Réassurance	2023	58%	89%	65%	98%	57%	75%	30%	133%
	2022	107%	115%	204%	172%	70%	69%	333%	192%
	2021	71%	65%	42%	59%	89%	70%	17%	67%
S/P Assureur	2023	76%	74%	79%	80%	62%	59%	82%	78%
(net de réass.)	2022	72%	73%	76%	82%	57%	58%	78%	70%
	2021	64%	63%	66%	67%	55%	58%	67%	60%
Ratio combiné	2023	103%	110%	108%	114%	88%	97%	109%	114%
(net de réass.)	2022	101%	110%	107%	118%	82%	96%	104%	106%
	2021	92%	100%	96%	105%	83%	97%	94%	94%

Les ratios combinés du marché (le panel) se sont dégradés, avec des chiffres inquiétants pour l'« Immobilier » à 110%, non soutenable sur la durée. Le chiffre pour l'« auto » à 103% n'est pas bon lui non plus. La charge de sinistre n'a cessé de progresser plus vite que les primes, le S/P assureur passant de 64% en 2021 à 76% en 2023 pour l'« auto ». Il en est presque de même pour l'« Immobilier ». Dans les deux lignes d'activité, on voit le choc en 2022 pour la réassurance des assureurs français (S/P Réassurance à 107% pour l'« auto » et 115% pour l'« Immobilier ») ; suivi d'un retour à la « normale » en 2023.

Cette situation globale n'est pas vécue de la même façon suivant les catégories d'acteurs. Le ratio combiné s'est très fortement dégradé pour les mutualistes. Malgré une légère amélioration sur l'« Immobilier » de 118% en 2022 à 114% en 2023, le chiffre reste très préoccupant. Si le S/P Assureur suit la tendance générale, on voit la violence du choc de réassurance avec le S/P Réassurance qui atteint des chiffres impressionnants en 2022 (204% pour l'« auto » et 172% pour l'« Immobilier ») avant de revenir à des chiffres moins anormaux, même si le S/P Réassurance pour l'« Immobilier » est encore à 98%, laissant peut-être présager un nouveau durcissement tarifaire en 2024 ...

Pour les assureurs internationaux, la dégradation du ratio combiné est beaucoup moins marquée, notamment pour l'« Immobilier » où le S/P Assurance est aussi plus stable, alors que le S/P « auto » se dégrade, mais moins vite. On ne voit chez eux aucune trace du choc de réassurance de 2022.

Pour les bancassureurs, la dégradation est générale, tant en « auto » qu'en « Immobilier », sans inflexion du ratio combiné en 2023. Les chiffres de S/P Assurance se dégradent fortement dans les deux lignes d'activité, et celui de l' « Immobilier » reste étonnamment élevé à 133% en 2023 (après 192% en 2022 !).

Coups de projecteur sur les narratifs et les ratios financiers

Les qualités des narratifs sont assez disparates selon les assureurs. Certains n'évoquent pas du tout la crise du dérèglement climatique, ou de manière très superficielle. On peut s'interroger sur le respect du règlement Solvabilité : « Le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient (...) une description des risques importants auxquels l'entreprise est exposée, y compris tout changement important survenu à cet égard au cours de la période de référence (...) ».

On doit donc considérer que les grands assureurs internationaux ne considèrent pas qu'il soit advenu des « changements importants » en 2023 sur le risque du dérèglement climatique. En cela, ils sont aidés par leur superviseur EIOPA, qui ne semble pas avoir pris non plus la pleine mesure du sujet.

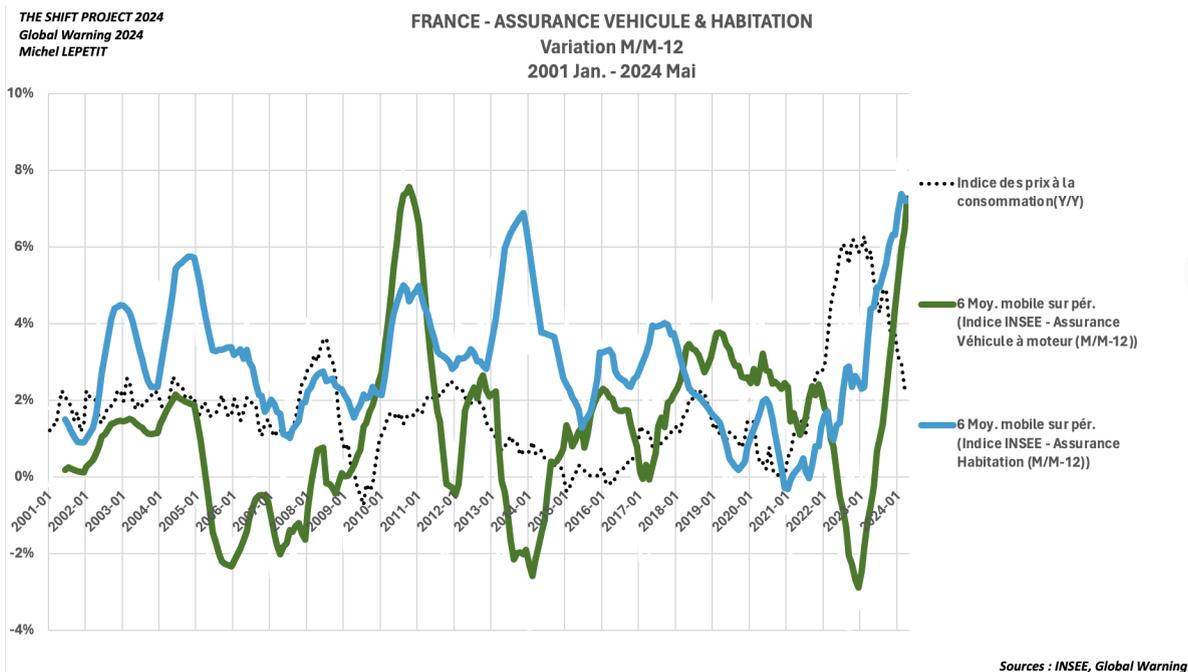
Les chiffres publiés par l'Observatoire montrent des situations très disparates entre assureurs « nationaux » (mutuelles & bancassureurs) et internationaux. Il est significatif de voir comment l'IAIS (l'association mondiale des superviseurs de l'assurance) suit le « marché mondial » en se focalisant sur ces grands assureurs, choix qui occulte en partie la crise mondiale de la réassurance en 2022 et la démutualisation qui en résulte.³⁷

Groupama et Crédit agricole évoquent des solutions alternatives de réassurance via les marchés (ILS ou obligations catastrophes).

MAIF ou Groupama sont transparents sur leurs mesures tarifaires à la hausse. L'Observatoire publiera prochainement des tableaux de suivi de l'inflation des coûts d'assurance en France et dans d'autres pays, car cette inflation est actuellement universelle. On présente ici la hausse sur base annuelle des coûts des primes pour l'auto et l'habitation, en moyenne mobile sur 6 mois. Et on indique sur le graphique la hausse des coûts à la consommation, indice auquel les indices des coûts de réparation (automobile ou bâtiment) sont relativement corrélés.

³⁷ IAIS - [IAIS publishes preview of 2024 Global Monitoring Exercise results, reflecting financial stability of the insurance sector – July 2024](#)

« (...) The 2024 Global Monitoring Exercise (GME) builds on a rich data set collected from approximately 60 of the largest international insurance groups and aggregate sector-wide data from supervisors across the globe, covering over 90% of global written premiums. (...) »



Cette hausse des prix de l'assurance en France, principalement due au choc inflationniste, s'est accentuée au premier semestre 2024. Pour des raisons méthodologiques, il est possible que les indices de l'INSEE sous-estiment les évolutions réelles. Et surtout, il faut s'attendre à une hausse significative des primes en janvier 2025, avec l'entrée en vigueur de la hausse des surprimes Catnat.³⁸

Le rapport du groupe COVEA, N°1 du marché, est singulier. Il révèle à la fois une dégradation des performances dans les activités traditionnelles qu'on peut constater dans les rapports RSSF de chacune des grandes compagnies (GMF ; MMA ; MAAF). Cette dégradation est compensée en 2023 par l'acquisition d'un réassureur, Partner Re. COVEA bénéficie donc, avec cette acquisition, de la « discipline » du marché de la réassurance mondiale depuis la fin 2022, qui le pénalise par ailleurs.

Suravenir présente le cas d'un bancassureur régional, dont le risque est donc moins mutualisé que celui des grands bancassureurs ou assureurs mutualistes nationaux. Il est donc très sensiblement affecté par la crise de la réassurance des risques de 2022.

Crédit agricole, dans le registre de la décarbonation de l'activité d'assurance, évoque ses unités de gestion de sinistres bas carbone (RSSF de Crédit Agricole Assurance).

Groupama et COVEA détaillent (resp. RSSF et rapport annuel) leur politique de prévention climatique.

³⁸ [Ministère des finances - Publication des arrêtés renforçant les moyens d'action du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles et du fonds de garantie des victimes – 28 décembre 2023](#)

Coup de projecteur en Europe

Le superviseur de la finance allemande (BAFIN) s'est exprimé clairement en Juin 2024 sur la montée des risques pour l'assurance et la réassurance allemande du fait du dérèglement climatique, et sur les conséquences en matière de réassurance³⁹ :

“(...) The costs of reinsurance protection for primary insurers and reinsurers have increased significantly, with increases ranging from 20 to more than 70 percent. This is due to increased demand for reinsurance protection, particularly flood coverage, and the concurrent withdrawal of some reinsurers from specific natural catastrophe coverage, as well as inflation. (...)”

BAFIN pointe le problème de la mutualisation des risques pour les assureurs régionaux allemands, ayant analysé les impacts des inondations catastrophiques de l'été 2021 :

“(...) At a small number of affected insurers, however, the opposite was true: their estimated net claims expenditures from the heavy rainfall in 2021 was higher than the regulatory capital requirement for flood risk. Some of these insurers' portfolios were concentrated in certain affected regions. In other words, they were not well diversified geographically. (...)”

³⁹ [BAFIN - The risks are on the rise – 14/06/24](#)

6. CONCLUSION

On n'a pas procédé dans ce premier Observatoire à une évaluation de la santé financière des assureurs du panel, individuellement ou collectivement. Le petit nombre de groupes d'assurance à capitaux privés en France explique probablement l'absence d'étude globale par les agences de notation de notre secteur assurantiel national.

Notre système assurantiel devrait être plus résilient que d'autres. L'existence d'un système de réassurance pour certaines catastrophes naturelles (régime Catnat) géré en partenariat public-privé, avec la CCR détenue par l'État, immunise partiellement l'industrie assurantielle française des stress climatiques violents. A l'étranger, les primes d'assurances sont souvent plus élevées qu'en France.

Malheureusement, la disparité des situations individuelles, géographiques, sectorielles, catégorielles ou capitalistiques des assureurs français soulignées dans cet Observatoire ne va pas favoriser la coopération au sein de l'industrie de l'assurance. L'absence de communication collective publique par la fédération France assureurs à propos du rapport de la mission intergouvernementale sur l'assurabilité publié début 2024, aux conséquences pourtant stratégiques pour l'industrie, est révélateur de ces tensions internes.

La démutualisation mondiale suite à la crise de la réassurance depuis 2022, et qui menace tous les acteurs « locaux », pourrait affecter la réassurance elle-même, comme l'indique lucidement le président de l'un des plus grands réassureurs en juin 2024.⁴⁰ La prise de position du mutualiste COVEA en mai 2024 en faveur d'une mutualisation des risques à l'échelle européenne est significative.⁴¹ Ce premier rapport de l'Observatoire du SHIFT PROJECT est focalisé sur la France. Pour autant, l'approche peut être étendue à l'ensemble de l'UE, du fait des mêmes obligations de publication d'un rapport annuel RSSF (SFCR en anglais) avec son annexe QRT. Comme beaucoup de travaux du SHIFT PROJECT, il a vocation à disparaître dès lors que les superviseurs, et notamment l'EIOPA, produiront des outils de suivi adaptés.

⁴⁰ [Le Figaro – Le grand témoin : Jacques de Vaucleroy, président de Swiss Re – 15 juin 2024](#)

« (...) Les grands risques notamment sont couverts par des assureurs et des réassureurs diversifiés, présents dans 30 à 40 pays. La distribution de la couverture des risques est donc internationale. J'alerte sur le risque, dans notre secteur, que les compagnies américaines ne travaillent plus qu'aux Etats-Unis, les européennes en Europe et les Chinoises en Chine. Cela limiterait la mutualisation des risques, qui est un principe capital de l'assurance. Cela se ferait au détriment de tous, car cela conduirait à une hausse des primes. Nous n'en sommes pas là, mais il ne faudrait surtout pas prendre ce chemin. (...) »

Question : Les réassureurs sont moins présents pour réassurer le risque climatique. Est-ce un autre facteur qui pourrait remettre en cause l'assurabilité de ces aléas ?

Réponse :

« Ces dernières années, les réassureurs prenaient en charge une part disproportionnée des sinistres, et cela a fortement pesé sur leurs résultats. A partir de 2023, nous avons constaté une meilleure répartition des risques avec les assureurs. Notre rôle est d'absorber les chocs et de couvrir les compagnies d'assurance lorsqu'elles sont confrontées à des risques majeurs, comme les tremblements de terre. Elles sont mieux positionnées pour assurer les risques liés aux phénomènes plus fréquents et moins sévères, tels les orages violents. (...) »

⁴¹ [Derez T. \(Covea\) : C. Cimbri C. \(Unipol\) & P. Lallemand P. \(Ethias\) - Mutualisons l'assurance pour offrir aux Européens une protection à la hauteur des risques actuels — Mai 2024](#)

Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, probablement par manque d'anticipation de la crise récente de la réassurance, et par prudence face à ses conséquences.⁴²

L'Observatoire fait apparaître des impacts – et des communications- différents selon les types d'assureurs, alors même que la crise est globale. On invite donc le superviseur, qu'il s'agisse de l'ACPR ou de l'EIOPA, à améliorer ses analyses pour favoriser, en toute objectivité, l'émergence d'un consensus sur la crise actuelle mondiale de la mutualisation. On peut comprendre le déni de cette crise par certains dirigeants du secteur de l'assurance : ils ne souhaitent pas voir des contraintes réglementaires de renforcement des fonds propres pénaliser leur entreprise. Le rôle de l'énergie dans l'économie est systémique, et trop d'économistes tardent à le comprendre. Mais la crise de l'assurance dommages montre que le risque climatique est lui aussi systémique.

C'est au superviseur d'apprécier la qualité des rapports RSSF, voulus par le législateur européen comme une source d'information pour le public. Est-il cohérent d'écrire, ou plutôt de NE RIEN ECRIRE, sur une crise qui s'est manifestée fin 2022, et à nouveau fin 2023 ? A l'aune de la réglementation Solvabilité 2, on peut en effet s'interroger sur la minimisation par de nombreuses compagnies de la gravité de la situation en matière de réassurance :

« (...) Le rapport sur la solvabilité et la situation financière présente, dans une section séparée, toute autre information importante relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise d'assurance ou de réassurance. (...) »

Cette instruction réglementaire ne paraît pas toujours suivie d'effet. Non plus que l'instruction qui suit, alors que la réassurance est une des principales « technique d'atténuation du risque » en assurance dommages :

« (...) 4. En ce qui concerne l'atténuation du risque, le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient une description des techniques utilisées à cet effet et des procédures de suivi selon lesquelles il est vérifié que ces techniques restent efficaces. (...) »

Les risques que suivent l'Observatoire du SHIFT ne sont pas des risques « ESG » qu'on peut traiter avec une équipe de communicants. Ce ne sont même pas des risques « E » qui nécessiteraient l'appui de spécialistes de l'environnement pour renforcer les équipes de risques des établissements financiers.

Ce sont des risques. Point final.

⁴² [EIOPA - Insurance Risk Dashboard – May 2024](#)

7. LISTE DES ANNEXES

[ANNEXE I :](#) [ESRB : Tableau de bord des risques systémiques](#)

[ANNEXE II :](#) [SOLVABILITÉ 2 : RSSF \(Extraits\)](#)

[ANNEXE III :](#) [RSSF : MÉTHODOLOGIE](#)

[ANNEXE IV :](#) [RSSF : ANALYSE 2017 - 2023](#)

[ANNEXE V :](#) [RSSF PANEL FRANCE : SITES & SOURCES](#)

[ANNEXE VI :](#) [BIBLIOGRAPHIE](#)

L'auteur

Michel LEPETIT, Vice-Président de THE SHIFT PROJECT

Contributeurs

Alexandre APFEL, Shifter, membre du groupe Assurances et CatNat

Damien BOURGEOIS, Shifter, Coordinateur du groupe Assurances et CatNat

Graphisme

Christophe THOLLET, alias Papa Vigere, Shifter

Communication & Presse : michel.lepetit@theshiftproject.org



The Shifters est une association créée en 2014 pour diffuser des idées et solutions visant à réduire les émissions carbone de nos sociétés et notre dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). L'association partage la vision du think tank **The Shift Project** sur la réalité du changement climatique et la nécessaire transition bas-carbone.